



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'AUBERIVE
VINGEANNE ET MON TSAUGEONNAIS

Prauthoy, le 07/10/2011

Dossier de presse

Programme d'Intérêt Général « HABITER MIEUX en Pays de Langres »

Programme « Habiter Mieux », se chauffer tout en réduisant le montant de vos factures

Sur la période 2010-2017, l'État et l'Anah ont lancé le programme « Habiter Mieux » visant à l'amélioration énergétique de 300 000 logements privés au niveau national. En Haute-Marne, cela représente 714 logements au 31 décembre 2013, soit 239 pour 2011. Le contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique des logements privés signé le 4 février 2011 et son avenant signé le 24 août ont permis en Haute-Marne l'engagement des aides financières du programme Habiter mieux. Les aides de l'Anah, augmentées d'une prime issue de ce nouveau programme s'adressent en priorité à des ménages modestes, propriétaires de leur logement et voulant réaliser des travaux de rénovation thermique.

Une aide financière nouvelle

Le fonds d'aide à la rénovation thermique est distribué par **l'Anah** sous forme **d'aide de solidarité écologique (ASE)**, Pour cela, il existe des conditions:

- La performance énergétique doit être améliorée **d'au moins 25%** ;
- Seuls les ménages **aux ressources modestes ou très modestes** sont éligibles ;
- Un accompagnement personnalisé doit être réalisé **par un opérateur** ;

L'ASE est mobilisable en cas de signature sur le territoire d'un contrat d'engagement contre la précarité énergétique et **en complément d'une subvention Anah**.

Pour permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique, pour bien se chauffer et pour diminuer les factures d'énergie, « Habiter Mieux » c'est::

- Une aide forfaitaire d'un montant minimum de **1 100 €** versée **en complément des aides aux travaux de l'Anah**.
- Une aide complémentaire peut éventuellement être accordée par le conseil régional, votre communauté de communes ou votre mairie... Dans ce cas, l'aide « Habiter Mieux » est augmentée du même montant (dans la limite de **500 €**)

Un accompagnement personnalisé

Réalisé par un opérateur, une personne se déplace pour :

- Réaliser le diagnostic thermique du logement ;
- Élaborer avec le propriétaire le projet de travaux ;
- Monter le dossier de financement de A à Z ;
- Suivre avec le propriétaire le bon déroulement des travaux ;

Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux » en Pays de Langres.

Les résultats positifs du précédent Programme d'Intérêt Général (PIG) en Pays de Langres sur la période 2009-2010 et la nécessité de poursuivre la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire ont incité le **Pays de Langres et ses communautés de communes** à poursuivre la dynamique engagée en mettant en place un nouveau PIG « **Habiter mieux en Pays de Langres** » dédié exclusivement aux propriétaires occupants.

Seule **une mise en œuvre durable, cohérente et coordonnée à l'échelon du pays** permettra de construire un programme adapté aux personnes en véritable situation de précarité énergétique et pourra donner des résultats pertinents. L'opération 2009-2010 a permis de sensibiliser de nombreux propriétaires. Des contacts ont été établis depuis et les acteurs du champ social ont également recensé de potentiels bénéficiaires.

Ce PIG représente **cinq enjeux majeurs** pour le Pays de Langres :

- Résorber la précarité énergétique et réduire la facture énergétique des ménages les plus modestes,
- Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier privé du Pays de Langres,
- Promouvoir et valoriser les énergies renouvelables,
- Capitaliser les aides à l'habitat, qu'elle soient nationales, régionales et intercommunales au bénéfice des ménages les plus fragiles,
- Soutenir le secteur local du bâtiment.

Le programme d'intérêt Général « **Habiter Mieux en Pays de Langres** » concourt très clairement au développement d'un habitat durable sur le territoire, intégrant un **versant social** (aides aux ménages les moins aisés), un **versant environnemental** (réduction de la consommation énergétique et réduction des émissions des gaz à effet de serre répondant ainsi aux objectifs du Plan Climat Energie régional), puis un **versant économique** (mobilisation du secteur du bâtiment).

La maîtrise d'ouvrage du programme est assurée par la communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais et est appuyée financièrement par les communautés de communes adhérentes au programme : Auberive Vingeanne Montsaigeonnais, Bassigny, Etoile de Langres, Laferté sur Amance, Pays d'Amance, Pays Vannier et Région de Bourbonne les Bains. Le Pays de Langres coordonne le programme.

Près d'un quart de la population du Pays le Langres peut être éligible au PIG « Habiter Mieux ». Les besoins ont été mesurés : on chiffre à 900 les ménages du territoire qui peuvent prétendre aux aides de l'Anah, soit près de 25% des ménages du territoire (soit 23% des 47 674 habitants du Pays de Langres).

L'objectif du PIG « Habiter Mieux » en Pays de Langres.

L'opération conduite en Pays de Langres a pour objectif d'**aider les ménages propriétaires occupants à faibles revenus (éligibles aux aides de l'Anah) à mener à bien des travaux améliorant la performance énergétique de leur logement** (changement de chaudière, isolation du logement, mise en place d'une VMC,,,), afin de réaliser des économies de chauffage et d'énergie, mais aussi d'apporter plus de confort à leur logement.

Le PIG « Habiter Mieux en Pays de Langres » permettra d'attribuer à chaque propriétaire occupant une aide forfaitaire de 2100 €, **en plus des aides traditionnelles de l'Anah** :

Aide aux travaux de l'Anah :

- 20 % ou 35%** (en fonction des revenus) d'un montant de travaux plafonné à 20 000 €
- + Aide « Habiter Mieux » : **1 100 €**
- + Complément aide locale (Conseil Régional, Communauté de communes) : **500 €**
- + Complément Aide « Habiter Mieux » (plafonné à 500 €, en complément de l'aide locale) : **500 €**
- + Éventuellement d'autres aides: caisse de retraite, prêt à taux zéro, crédit d'impôt...

Il est prévu un objectif de **150 logements** rénovés au 31 décembre 2013 sur le Pays de Langres.

Nos partenaires



